

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

→ **Le lundi 22 janvier 2024 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.


A St Malo du Bois, le 18 janvier 2024

Le Maire
Arnaud PRAILE

ORDRE DU JOUR

Présentation de la loi ZAN par Jessica GAUTRON – Directrice du Pôle Aménagement et Transition Ecologique à la CCPM.

- **Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal**
- **Demande de subvention au titre des Amendes de Police – Rue du Doué Rue de la Vallée**
- **Demande de subvention au titre du Programme Aménagement de commune – CD85- Rue du Doué Rue de la Vallée**
- **Demande de Rétrocession de la voirie et des espaces verts – Lotissement privé « L'Orée du Bocage ».**
- **Questions Diverses**



Signé électroniquement par : Arnaud
Praile
Date de signature : 18/01/2024
Qualité : Maire de St Malo du Bois